ADHÉSION CAIETA

Fiche d'adhésion 2024

État civil

Nom GROSSE Prénom

Nom d'usage Né le

Adresse personnelle

CP Ville Pays

N° de téléphone Adresse mail à utiliser par CAIETA

Carrière

Grade Promotion Identifiant Défense (NID)

Affectation

Adhésion

J'adhère à la Confédération Amicale des IETA. Je choisis la section de rattachement

Si je suis militaire de carrière ou sous-contrat, réserviste en activité avec ESR ou IG en 2e section, je souhaite également adhérer :

Je déclare l'APNM à laquelle je souhaite donner ma représentativité :

J'autorise la transmission de mes coordonnées à l'ENSTA Bretagne Alumni (ou ISAé Alumni)

J'autorise la publication de mes coordonnées personnelles (téléphone et email) dans l'annuaire CAIETA.

Montant de la cotisation

Membre actif : 30 € (20 € si plus de 65 ans au 1er juillet 2024) Elève ENSTA Bretagne ou ISAE : 14 €

Couples : 40 € pour 2 Mon conjoint est :

Membre ami (membre n'ayant jamais été IETA) : 50 €

Adhésion optionnelle à une ou deux APNM (Nota : pas de supplément en cas d'adhésion uniquement à APRODEF) :

☐ Supplément adhésion France armement : +7 euros Adhésion cor☐nt à FA seul +7 euros

☐ Supplément adhésion APRODEF et France Armement : +10 euros Adhésion cor☐nt à FA&APRODEF +10 euros

Je fais un don à la CAIETA d'un montant de euros

Réglement

Je peux régler ma cotisation :

- **par chèque** à l'ordre de la CAIETA. Je remets le chèque au trésorier ou au secrétaire ou au responsable de section locale. A défaut, j'envoie par voie postale mon bulletin à l'adresse de la CAIETA (cf. pied de page) ;

- **par virement bancaire** avec l'IBAN du compte de ma section (je précise en référence du virement mon nom et initiale du prénom, l'exercice en cours (2024) et la section locale de rattachement en abrégé). Je peux adresser directement mon bulletin d'adhésion scanné au responsable de section ou à la CAIETA.

Nota : En terme de « facilité de gestion » et de délais d'encaissement, les virements sont beaucoup plus simples à gérer que les chèques. Merci de préférer le virement si vous en avez la possibilité !

***CAIETA** - Confédération Amicale des Ingénieurs des Études et Techniques d'Armement*
Association loi 1901 fondée en 1973
16 bis avenue Prieur de la côte d'or – CS 40300 - 94 114 Arcueil Cedex
Tél : 01 79 86 41 50 – e-mail : secretariat@caieta.org – site : www.caieta.org

Groupe CAIETA
LinkedIn

Si tu as adhéré en 2023, ta cotisation 2023 permet de bénéficier du fonds de solidarité jusqu'au 30/06/2024, selon les conditions d'attribution du règlement intérieur. La CAIETA t'engage donc à renouveler ta cotisation au plus vite et avant cette date. Ta cotisation 2024 permettra de bénéficier du fonds de solidarité jusqu'au 30/06/2025.

En qualité d'adhérent à la CAIETA, je désigne comme bénéficiaire[1] du capital décès versé par la CAIETA si je venais à décéder :

● Bénéficiaire n° 1 : _____ Taux (éventuel) : ____ %
Adresse personnelle : _____
CP : _____ Ville : _____

● Bénéficiaire n° 2 : _____ Taux (éventuel) : ____ % ☐
Adresse personnelle : _____
CP : _____ Ville : _____

● Bénéficiaire n° 3 : _____ Taux (éventuel) : ____ % ☐
Adresse personnelle : _____
CP : _____ Ville : _____

Cocher la (les) case(s) ci-dessus si le(s) bénéficiaire(s) est (sont) de même(s) rang(s) que le précédent ↑

Au-delà de 3 bénéficiaires compléter sur papier libre à joindre avec la demande d'adhésion.

Emplacement pour message de la section locale :
Président : _____
Secrétaire : _____
Trésorier : _____

IBAN des différents sections: (pour toutes les sections le BIC est: CMCIFR2A)
Bordeaux - IBAN FR76 1027 8061 7000 0203 1940 242
Bourges - IBAN FR76 1027 8061 7000 0203 1940 339
Brest - IBAN FR76 1027 8061 7000 0203 1940 436
IDF - IBAN FR76 1027 8061 7000 0203 1940 533
Les Lacs - IBAN FR76 1027 8061 7000 0203 1940 630
Lorient - IBAN FR76 1027 8061 7000 0203 1940 727
Rennes - IBAN FR76 1027 8061 7000 0203 1940 824
Toulon - IBAN FR76 1027 8061 7000 0203 1940 921
Toulouse - IBAN FR76 1027 8061 7000 0203 1941 018

[1] S'il existe plusieurs bénéficiaires de même rang, indiquer le taux de répartition entre bénéficiaires. À défaut, ce sera à parts égales. Il peut être opportun, si l'on désigne ses enfants, de noter « mes enfants nés et à naître, à parts égales ». Les bénéficiaires peuvent être modifiés à tout moment par envoi au président de section d'une lettre datée et signée de l'adhérent précisant la nouvelle désignation des bénéficiaires à considérer.